



**Conférence des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr. générale  
8 juin 2022  
Français  
Original : anglais

---

**Conseil du commerce et du développement**  
**Groupe intergouvernemental d'experts du commerce**  
**électronique et de l'économie numérique**  
Cinquième session  
Genève, 27-29 avril 2022

**Rapport du Groupe intergouvernemental  
d'experts du commerce électronique  
et de l'économie numérique sur  
sa cinquième session**

Tenue au Palais des Nations, à Genève, du 27 au 29 avril 2022



## Table des matières

	<i>Page</i>
Introduction .....	3
I. Décisions du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique .....	3
A. Le relèvement post-COVID-19 dans une économie de plus en plus numérique : conséquences pour le développement durable .....	3
B. Autres décisions du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique.....	4
II. Résumé du Président .....	5
A. Séance plénière d'ouverture.....	5
B. Le relèvement post-COVID-19 dans une économie de plus en plus numérique : conséquences pour le développement durable .....	8
C. Groupe de travail sur la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique....	16
III. Questions d'organisation.....	17
A. Élection du Bureau .....	17
B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.....	17
C. Adoption du rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique .....	18
Annexe	
Participation .....	19

## Introduction

La cinquième session du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique s'est tenue du 27 au 29 avril 2022 au Palais des Nations, à Genève, selon des modalités hybrides (participation en présentiel et à distance).

### I. Décisions du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique

#### A. Le relèvement post-COVID-19 dans une économie de plus en plus numérique : conséquences pour le développement durable

##### Recommandations concertées

*Le Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique,*

*Rappelant l'alinéa r) du paragraphe 100 du Maafikiano de Nairobi (TD/519/Add.2), qui prévoit la création d'un groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique,*

*Rappelant le Pacte de Bridgetown (TD/541/Add.2), dans lequel les États membres ont chargé la CNUCED de renforcer les travaux consistant à aider les pays en développement à évaluer systématiquement leur situation et leur capacité de participer et de s'intégrer à l'économie numérique, contribuant ainsi à combler le fossé numérique, et de mener des travaux dans les trois piliers sur la contribution de l'exploitation des données et des technologies d'avant-garde au développement,*

*Soulignant que, pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), l'accélération de la transformation numérique du monde, qui était déjà bien engagée, a aidé de façon décisive à atténuer les répercussions sanitaires, sociales et économiques de la crise, et que, dans la perspective de la réalisation des objectifs de développement durable, cette accélération ouvre de nombreuses possibilités, mais accentue aussi certains problèmes,*

*Sachant que la mise en commun des données, des informations et des technologies est essentielle à la détection des cas de COVID-19, à la prévention des infections, au traitement des malades et à la maîtrise de la pandémie, mais donne également lieu à de plus en plus de préoccupations et de risques quant à la protection des données, à leur utilisation abusive, au respect de la vie privée et à l'exercice des droits de l'homme, ainsi qu'à la mésinformation et à la cybersécurité,*

*Notant avec préoccupation que 37 % de la population mondiale n'a toujours pas accès à Internet et que la pandémie a rendu le fossé numérique encore plus évident, dans la mesure où les personnes les plus vulnérables et les moins bien préparées à la transition numérique ont été touchées de façon disproportionnée et ont été les moins à même de faire usage des solutions numériques,*

*Soulignant que la transition numérique, bien qu'inégale, a suscité de profonds changements, puisqu'elle a modifié sensiblement de nombreux aspects de la vie moderne, a été au cœur d'une transformation économique porteuse de débouchés et a fait évoluer la consommation, la production et le commerce,*

*Faisant observer que la transition numérique soulève aussi certaines difficultés, qui nécessitent de combler le fossé numérique dans et entre les pays développés et les pays en développement en améliorant la disponibilité des outils et ressources numériques pour promouvoir la transformation structurelle et la diversification économique, et ainsi permettre aux microentreprises et aux petites et moyennes entreprises, ainsi qu'aux groupes vulnérables, y compris les femmes et les jeunes, d'accroître leurs revenus et leur résilience,*

*Constatant avec préoccupation que l'accélération de la transition numérique pendant la pandémie a accentué la concentration du marché des plateformes numériques mondiales et élargi le pouvoir et les responsabilités de ces plateformes, non sans répercussions sur le*

comportement des consommateurs et la concurrence, et réaffirmant à cet égard l'importance des activités que mène la CNUCED pour aider les pays en développement à appliquer les Principes directeurs des Nations Unies pour la protection du consommateur,

*Consciente* que les technologies numériques peuvent être des moteurs de la reprise en favorisant la transformation structurelle censée mener à l'avènement d'économies et de sociétés équitables, durables, inclusives et résilientes,

1. *Encourage* les gouvernements et la communauté internationale à adopter des politiques qui leur permettront d'exploiter les possibilités offertes par l'économie numérique et de combler le fossé numérique dans et entre les pays, notamment au moyen d'une approche intégrée associant l'ensemble des pouvoirs publics, l'objectif étant d'accroître la résilience des pays, de renforcer leur capacité à utiliser les technologies numériques dans la gestion des crises et de faire en sorte que la transformation numérique profite à tous, tout en construisant un avenir meilleur et en accélérant la réalisation des objectifs de développement durable de manière à tenir les délais ;

2. *Souligne* que, du fait de la pandémie, il est devenu plus urgent encore de soutenir la transformation numérique des pays en développement sans perdre de vue les difficultés et les perspectives associées aux nouvelles réalités et à l'évolution rapide des technologies, et qu'il faut redoubler d'efforts pour provoquer cette transformation, notamment en mobilisant davantage de ressources, privées comme publiques et intérieures comme extérieures ;

3. *Affirme* que la transition numérique ne contribuera à bâtir un monde plus résilient, inclusif, respectueux de l'environnement et durable que si tous les pays dialoguent et coopèrent, et si la participation des pays en développement aux travaux menés continue d'être renforcée ;

4. *Considère* que les pays doivent agir au niveau international, en mettant l'accent sur la définition de principes et d'objectif communs, pour résoudre les problèmes interdépendants auxquels le monde est confronté, maximiser les avantages obtenus grâce à l'économie numérique et à la transition numérique, garantir une répartition équitable de ces avantages et réduire autant que possible les risques ;

5. *Demande* à la communauté internationale d'aider plus substantiellement les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés et les plus en retard, à renforcer leur capacité à participer au commerce électronique et à l'économie numérique et à en tirer parti ;

6. *Demande* à la CNUCED de continuer d'aider les pays en développement à se préparer à participer au commerce électronique et à l'économie numérique et à en tirer parti, par exemple en poursuivant ses évaluations de l'état de préparation au commerce électronique, en consolidant l'aptitude à se servir des outils numériques et les compétences numériques des entreprises, y compris celles des microentreprises et des petites et moyennes entreprises, et en étudiant, dans le cadre des trois piliers de son action, la contribution de la transition numérique au développement.

*Séance plénière de clôture  
Le 29 avril 2022*

## **B. Autres décisions du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique**

### **1. Le relèvement post-COVID-19 dans une économie de plus en plus numérique : conséquences pour le développement durable** (Point 3 de l'ordre du jour)

1. À sa séance plénière de clôture, le 29 avril 2022, le Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique a adopté un ensemble de recommandations concertées (chap. I, sect. A).

## 2. Groupe de travail sur la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique

(Point 4 de l'ordre du jour)

2. À une séance tenue le 29 avril 2022, le Groupe intergouvernemental d'experts a décidé que les thèmes de la troisième réunion du Groupe de travail sur la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique seraient les suivants :

a) Progrès accomplis par les organisations internationales compétentes dans la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique, y compris dans la fourniture de ressources pédagogiques en plusieurs langues ;

b) Définition de l'économie numérique à des fins statistiques ;

c) Dispositifs visant à mettre en œuvre des techniques de moissonnage du Web et à faciliter les transferts de données en vue de la production de statistiques officielles sur le commerce électronique et l'économie numérique ;

d) Évaluation de la dimension de genre dans le commerce électronique et l'économie numérique.

## 3. Ordre du jour provisoire de la sixième session du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique

(Point 5 de l'ordre du jour)

3. À sa séance plénière de clôture, le 29 avril 2022, le Groupe intergouvernemental d'experts a décidé que, comme il n'avait pas pu sélectionner le thème et les questions d'orientation de sa session suivante faute de temps, le thème définitif serait choisi à une réunion du Bureau élargi du Conseil du commerce et du développement, puis soumis au Conseil pour approbation en même temps que l'ordre du jour provisoire de la sixième session, lequel serait établi en fonction du thème retenu. Les coordonnateurs régionaux et les États membres ont été encouragés à mener des consultations sur les propositions de thèmes et de questions d'orientation afin de parvenir à un accord.

## II. Résumé du Président

### A. Séance plénière d'ouverture

4. La Secrétaire générale de la CNUCED a prononcé un discours, puis des déclarations ont été faites par les représentants des États et des organisations ci-après : Barbade (au nom du Groupe des 77 et de la Chine) ; Union européenne (au nom de l'Union européenne et de ses États membres) ; Philippines (au nom du Groupe des États d'Asie et du Pacifique) ; République de Corée (au nom du groupe JUSSCANNZ) ; Pakistan ; Nigéria ; Malawi ; Fédération de Russie ; Indonésie ; Inde ; Ukraine.

5. Dans ses observations liminaires, la Secrétaire générale de la CNUCED a fait remarquer que la cinquième session du Groupe intergouvernemental d'experts était la première depuis la quinzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, au cours de laquelle les participants s'étaient largement accordés à dire que le creusement du fossé numérique et les disparités dans le rythme de la transformation numérique étaient des enjeux mondiaux de premier ordre. L'aptitude des pays à participer à l'économie et à en tirer profit dépendait de leurs capacités numériques, d'autant que le monde était de plus en plus numérique. La pandémie de COVID-19 avait montré à quel point les technologies numériques étaient utiles pour bâtir des systèmes résilients, ouverts, inclusifs et sécurisés, qui profitent à tous. Toutefois, les disparités dans le rythme de la transformation numérique et l'élargissement du fossé numérique, qu'il s'agisse des coûts associés à l'accès à Internet, du débit ou du taux d'utilisation, étaient des obstacles majeurs à un développement inclusif et durable. En outre, comme souligné dans le *Rapport sur l'économie numérique 2021 : Flux transfrontières de données et développement – À qui profitent ces flux ?*, il fallait ajouter à la fracture numérique traditionnelle une fracture liée aux données. La Secrétaire générale a déclaré que, pour que la transformation numérique serve de

fondement à l'avènement d'une société plus inclusive et productive, les gouvernements des pays en développement devaient agir sur de nombreux fronts en même temps, de manière coordonnée, tout en restant au fait des nouvelles questions soulevées par l'évolution rapide de l'économie numérique. S'il n'était pas comblé, le retard de ces pays exacerberait les inégalités existantes. Par conséquent, les États membres avaient demandé que la CNUCED redouble d'efforts pour aider les pays en développement à se préparer à l'économie numérique et à y participer. À l'avenir, le renforcement du dialogue et de la coopération au niveau multilatéral serait indispensable pour accroître la contribution de l'économie numérique au développement. En offrant un espace propice à l'échange de données d'expérience sur l'économie numérique et au dialogue sur les mesures à prendre, le Groupe intergouvernemental d'experts pouvait aider les pays à évaluer leur état de préparation et à s'interroger sur les enseignements tirés de la pandémie, les domaines dans lesquels des progrès s'imposaient et les problèmes émergents, tels que les conséquences environnementales de la transition numérique. Ainsi que l'a indiqué la Secrétaire générale, la gouvernance était cruciale dans la perspective d'une transformation numérique, car elle en déterminait largement le succès. Sur le plan des politiques publiques, les enjeux étaient complexes et appelaient une coopération qui transcendait les frontières, par exemple dans les domaines de la concurrence, de la fiscalité, des données et du commerce. De surcroît, pour que la transition numérique soit inclusive et durable, il fallait que la collaboration internationale et le dialogue sur les mesures à prendre soient efficaces et associent pleinement tous les pays, quel que soit leur niveau de développement. S'ils voulaient parvenir à un consensus, les pays devaient faire preuve de souplesse et tenir compte des disparités entre les uns et les autres quant à l'état de préparation à cette transition. Enfin, la Secrétaire générale a souligné que, pour pouvoir tirer parti de l'économie numérique, les pays devaient impérativement veiller à ce que leurs politiques soient fondées sur des données et autres informations factuelles.

6. Un représentant du secrétariat de la CNUCED a présenté le document d'information intitulé « Le relèvement post-COVID-19 dans une économie de plus en plus numérique : conséquences pour le développement durable » (TD/B/EDE/5/2) et fait observer que, pendant la pandémie, les technologies numériques avaient été un élément fondamental des mesures de riposte tant sanitaires que non sanitaires et s'étaient révélées essentielles au maintien de l'activité économique. La consommation de bande passante avait considérablement augmenté à l'échelle mondiale, de même que le volume du commerce international de biens et de services liés aux TIC et de services fournis par voie numérique, les ventes des plateformes de commerce électronique ayant quant à elles connu une croissance exponentielle. L'accélération de la transition numérique avait permis de mieux comprendre comment mettre les technologies numériques au service d'un développement inclusif et durable, et notamment de prendre conscience que les données étaient une ressource économique et stratégique qui pouvait améliorer la gestion des crises mondiales. Toutefois, la pandémie avait aussi creusé le fossé numérique, la fracture liée aux données et les inégalités, tant entre les pays qu'à l'intérieur de ceux-ci. Les écarts observés dans l'état de préparation au numérique concernaient les infrastructures de desserte, les infrastructures de données, l'adoption de technologies numériques par les entreprises, les compétences numériques, la disponibilité de ressources financières et la capacité des institutions à promouvoir la transformation numérique. La plupart des pays en développement n'avaient guère les moyens de transformer leurs données en informations numériques pour y ajouter de la valeur, d'où l'apparition d'une fracture liée aux données, qui désavantageait en particulier les pays les moins avancés. Pendant la pandémie, les pays où les technologies numériques étaient abordables et fiables, et la population était dotée des compétences nécessaires pour les exploiter, avaient tiré un plus grand profit des marchés numériques mondiaux. Le représentant a déclaré que l'échange de données sanitaires entre pays avait permis une gestion mondiale de la pandémie (suivi de la propagation du virus, mise au point de vaccins en un temps record, lutte contre la désinformation, etc.). De tels efforts de collaboration pouvaient également se révéler utiles face à d'autres grands obstacles mondiaux au développement, tels que les changements climatiques, tandis que, au niveau national, l'accès à des données actualisées était indispensable à l'adoption de mesures fondées sur des informations factuelles. En outre, pour assurer une reprise durable au lendemain de la pandémie, il fallait transformer l'économie mondiale, et la coopération internationale dans le domaine numérique pouvait aider les pays à bâtir un avenir meilleur. Les plans de relance et

d'investissement devaient accorder la place voulue au renforcement des infrastructures et des compétences numériques, moteurs de l'innovation et de la création de valeur. Pour opérer leur transformation numérique, les pays en développement et les pays les moins avancés avaient besoin de marge d'action et d'un soutien plus affirmé de la communauté internationale. Le représentant a ajouté que l'ONU avait un rôle à jouer dans la gouvernance mondiale des données, qu'il s'agisse de réduire les inégalités, de définir des droits, des principes et des normes applicables dans la sphère numérique, de créer des biens publics mondiaux numériques, de traiter les enjeux d'action publique liés à la domination des plateformes numériques mondiales ou de garantir la participation équitable des pays en développement à l'élaboration des politiques internationales. Si un nouveau cadre institutionnel de la gouvernance des données était défini à l'échelle mondiale, celui-ci devrait être multilatéral, multidisciplinaire et multipartite. Enfin, le représentant a présenté les quatre questions d'orientation à examiner :

- a) Quel est le rôle qui revient à la transition numérique, pendant la pandémie et pendant le relèvement, dans des pays se situant à des niveaux de développement différents ?
- b) Quelles difficultés se sont posées s'agissant de mobiliser des solutions numériques pour faire face à la pandémie ?
- c) Quels enseignements retirer des politiques qui ont été menées ?
- d) À plus long terme, quel est le rôle de la coopération internationale ?

7. Les participants se sont généralement accordés à dire que, durant la pandémie, la transition numérique avait grandement contribué à atténuer les conséquences de la crise, mais que tous les pays n'avaient pas pu exploiter sur un pied d'égalité les solutions numériques et les possibilités offertes par cette transition. Il a été largement admis que les outils numériques avaient permis la poursuite des activités économiques et que l'échange de données était crucial dans la lutte contre les répercussions sanitaires de la pandémie. Toutefois, beaucoup restait à faire pour parvenir à l'équité numérique, qu'il s'agisse des infrastructures, de l'entrepreneuriat, des compétences requises ou de la captation de la valeur des données. Avec la pandémie, les fractures numériques dans et entre les pays étaient devenues plus flagrantes encore qu'auparavant, de nombreux acteurs vulnérables ayant été laissés de côté, y compris les femmes, les microentreprises et les petites et moyennes entreprises.

8. Plusieurs délégations et représentants de groupes régionaux ont fait part des enseignements qu'ils avaient tirés de l'élaboration de politiques destinées à promouvoir la transition numérique et à favoriser la réalisation des objectifs de développement durable, précisant que leurs pays continuaient de se heurter à des obstacles de taille (infrastructures, coûts, systèmes de paiement électroniques et compétences numériques). Il y avait aussi des risques liés au respect de la vie privée, à la domination d'un petit nombre de plateformes numériques mondiales, ainsi qu'à la sécurité, à la propriété et à l'utilisation des données. De nombreuses délégations et de nombreux représentants de groupes régionaux ont souligné que les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, avaient besoin d'un soutien plus fort de la communauté internationale dans le domaine de la transition numérique. Beaucoup d'autres ont affirmé que la transition numérique devait jouer un rôle clef dans le renforcement de la résilience économique et dans l'action menée en faveur du redressement.

9. Les représentants de quelques groupes régionaux et une délégation ont fait remarquer que la guerre en Ukraine, en plus de causer des souffrances humaines, avait détruit des infrastructures de desserte, perturbé les flux de données à destination et en provenance du pays, et assombri les perspectives de reprise partout dans le monde, et que ces problèmes étaient aggravés par la désinformation et la cybercriminalité. Une délégation a déclaré que la session du Groupe intergouvernemental d'experts n'était pas le cadre le mieux choisi pour traiter cette question.

10. Les participants se sont accordés à dire que la coopération internationale était nécessaire pour que la transition numérique contribue à la reprise, au renforcement de la résilience et à la réalisation des objectifs de développement durable. De nombreuses délégations et de nombreux représentants de groupes régionaux ont déclaré que le Groupe intergouvernemental d'experts était une instance utile, dans le cadre de laquelle tous les pays pouvaient réfléchir à des solutions collaboratives à déployer pour mettre pleinement les

technologies numériques au service d'un développement inclusif. Ces solutions pouvaient être de bonnes pratiques nationales ou des moyens d'améliorer la gouvernance des données et de la sphère numérique au niveau international. La coopération internationale dans le domaine numérique devait être envisagée selon une approche multipartite et centrée sur l'être humain, de sorte que personne ne soit laissé de côté. Plusieurs délégations et représentants de groupes régionaux ont salué les travaux analytiques que la CNUCED avait menés pour cerner les complexités du commerce électronique et de l'économie numérique dans le contexte du développement, y compris les conclusions formulées dans le document d'information établi pour la session. Certaines délégations de pays en développement ont évoqué le soutien reçu de la CNUCED sous la forme d'évaluations de l'état de préparation au commerce électronique, utiles à la transformation numérique de ces pays, qui avaient tout de même encore besoin d'aide pour appliquer les recommandations en découlant. De nombreuses délégations ont prié la CNUCED de continuer d'aider les pays en développement à participer au commerce électronique et à l'économie numérique, et à en tirer parti, en conduisant des travaux dans le cadre des trois piliers de son action et en consacrant davantage de ressources à la préparation de ces pays au numérique.

## **B. Le relèvement post-COVID-19 dans une économie de plus en plus numérique : conséquences pour le développement durable**

(Point 3 de l'ordre du jour)

11. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique a tenu cinq tables rondes.

### **1. Le rôle joué par la transition numérique pendant la pandémie**

12. L'intervenant principal de la première table ronde, Derrick Muneene, chef de l'unité chargée du renforcement des capacités et de la collaboration dans le domaine de la santé numérique à l'OMC (Département de la santé numérique et de l'innovation), a abordé la première partie de la première question d'orientation adressée au Groupe intergouvernemental d'experts, qui concernait le rôle joué par la transition numérique pendant la pandémie dans des pays se situant à des niveaux de développement différents. Il a évoqué l'importance que cette transition avait eue pendant la pandémie en mettant l'accent sur la crise sanitaire. Les technologies numériques avaient permis d'atténuer les répercussions de la pandémie en facilitant le contrôle des effets du coronavirus et la continuité des services, y compris des services de santé. L'intervenant a souligné que, pour mener à bien leur transition numérique, les pays devaient créer un écosystème inclusif et propice à la coopération internationale, dans lequel les mesures de politique générale seraient durables et transposables à plus grande échelle, et les données seraient protégées. Un tel écosystème, outre qu'il exigeait une approche associant l'ensemble des pouvoirs publics et de la société, devait notamment reposer sur les éléments suivants : pouvoir mobilisateur et gouvernance ; stratégie et investissement ; services et applications ; normes et interopérabilité ; infrastructures ; législation, politiques et conformité ; aptitude à se servir des outils numériques et compétences numériques des travailleurs. L'Organisation mondiale de la Santé était à mi-chemin dans la mise en œuvre de la Stratégie mondiale pour la santé numérique 2020-2025, qui visait à améliorer la santé de tous, partout, en accélérant la mise au point et l'adoption de solutions de santé numérique adéquates, et donc la réalisation des objectifs de développement durable en lien avec la santé. Les quatre grands objectifs de cette stratégie étaient les suivants : promouvoir la collaboration à l'échelle mondiale et faire progresser le transfert de connaissances sur la santé numérique ; faire avancer la mise en œuvre des stratégies de santé numérique nationales ; renforcer la gouvernance de la santé numérique aux niveaux mondial, régional et national ; plaider en faveur de systèmes de santé centrés sur la personne. Dans le contexte de la pandémie, les initiatives de santé numérique avaient révélé leur potentiel dans une multitude de domaines : planification de la prestation de services, vérification du statut vaccinal et détection des faux certificats de vaccination, mobilisation de la population au niveau local, gestion logistique, suivi de la couverture vaccinale, formation à distance des professionnels de la santé et prestation des services de santé. Quant à la recherche des contacts, la pandémie avait mis en évidence la nécessité de repenser cet outil essentiel à la lutte contre les maladies pour le déployer à beaucoup plus



large échelle, divers pays ayant développé des applications numériques de traçage. L'intelligence artificielle et l'apprentissage automatique étaient également devenues de puissantes technologies, qui permettaient de créer des liens entre les personnes et de satisfaire certains besoins créés par la pandémie. Les médias sociaux ont eux aussi joué un rôle clef malgré les préoccupations soulevées par l'infodémie. À cet égard, l'Organisation mondiale de la Santé avait intensifié ses activités de diffusion d'informations, lutté contre la désinformation et créé de nouveaux canaux et outils. Elle avait par exemple élaboré des spécifications techniques et des orientations pour aider les pays à mettre au point divers outils numériques de lutte contre les effets de la pandémie, comme les certificats COVID-19, qui avaient facilité la mobilité des personnes. En outre, elle avait adopté une approche modulaire de la santé numérique, axée sur l'interopérabilité, qui supposait notamment l'adoption de normes communes pour l'échange de données et la création de solutions numériques adaptées à l'objectif visé. La législation et les mécanismes de contrôle du respect de celle-ci étaient également d'une importance critique, puisque la pandémie avait amené les pays à revoir leurs mécanismes d'échange de données pour faciliter la recherche des contacts et la surveillance épidémiologique. En conclusion, l'intervenant a déclaré que le principal objectif avait été de veiller à ce que la transformation numérique du secteur de la santé soit sûre et durable, et à ce que personne ne soit laissé de côté, faute d'accès à Internet par exemple.

13. Au cours de la discussion qui a suivi, plusieurs participants ont expliqué que, dans leurs pays respectifs, l'accélération de la transition numérique pendant la pandémie, y compris le renforcement du partage de données, avait contribué à la lutte contre la crise, mais avait aussi fait naître certaines difficultés. D'aucuns ont affirmé que la pandémie avait créé un élan en faveur du déploiement des services de santé numérique à plus large échelle et d'une plus grande inclusivité de l'économie numérique, ajoutant que la protection des données des citoyens et l'instauration d'un climat de confiance étaient essentielles pour garantir l'efficacité des solutions de santé numérique à long terme. Un participant a souligné que les systèmes devaient être interopérables et souples compte tenu des disparités entre pays dans la progression de la transition numérique, et insisté sur l'importance de l'utilisation de normes ouvertes et de logiciels open source. Une délégation a déclaré que l'accélération de la transformation numérique devait être un tremplin vers une économie mondiale plus inclusive, qui ferait notamment une plus large place aux microentreprises, aux petites et moyennes entreprises et aux entrepreneuses.

## **2. Difficultés à mobiliser les solutions numériques pour faire face à la pandémie**

14. Les intervenants principaux de la deuxième table ronde, centrée sur la deuxième question d'orientation adressée au Groupe intergouvernemental d'experts (« Quelles difficultés se sont posées s'agissant de mobiliser des solutions numériques pour faire face à la pandémie ? ») étaient : Sulyna Abdullah, cheffe du Digital Knowledge Hub de l'Union internationale des télécommunications (UIT) ; Nick Srnicek, maître de conférences en économie numérique au King's College London ; Joseph Cannataci, ancien Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à la vie privée.

15. La première intervenante a affirmé que la pandémie avait mis en lumière les problèmes posés par le fossé numérique, même si des progrès avaient été accomplis sur le plan de la connectivité. La mission de l'UIT était d'assurer aux populations un véritable accès à Internet pour leur permettre de participer pleinement à l'économie numérique. L'intervenante a souligné que 2,9 milliards de personnes ne pouvaient toujours pas se connecter à Internet en 2022 et que de multiples fractures numériques subsistaient (entre hommes et femmes, entre générations, entre zones rurales et zones urbaines, etc.). En 2020, l'UIT avait créé une plateforme pour la résilience des réseaux mondiaux, par l'intermédiaire de laquelle les parties prenantes pouvaient échanger des informations sur les obstacles à la connectivité et les mesures destinées à l'améliorer. De tels obstacles avaient été relevés dans trois grands domaines. Premièrement, sur le plan technique, le fossé entre les personnes raccordées à Internet et les personnes privées d'accès s'était élargi pendant la pandémie, puisque les fournisseurs d'accès à Internet étaient plus susceptibles d'améliorer les réseaux existants que d'investir dans les infrastructures nécessaires pour attirer de nouveaux consommateurs. À cela s'ajoutait la menace grandissante de la cybercriminalité. Deuxièmement, les responsables chargés d'adopter des politiques et des règlements relatifs à l'économie numérique pendant la pandémie avaient dû prendre en compte de nombreux

facteurs, y compris le fait que l'environnement numérique n'avait pas de frontières. Les décideurs avaient dû agir rapidement pour venir en aide aux opérateurs de réseaux, mais leur tâche avait été compliquée par le manque de données sur l'état de l'économie numérique, manque dû en partie à l'insuffisance des capacités de collecte des statistiques requises. À cet égard, il était crucial de suivre une approche à l'échelle de l'ensemble des pouvoirs publics. Troisièmement, les coûts d'utilisation élevés, la faiblesse des compétences, le manque de contenus publiés dans les langues locales et la fracture numérique entre hommes et femmes avaient été autant de barrières d'accès à Internet. L'intervenante a déclaré que, face à ces barrières, l'approche de l'UIT s'articulait autour de trois piliers : l'accès, l'adoption et la création de valeur. Soucieux de renforcer l'application du principe de responsabilité, l'UIT et le Bureau de l'Envoyée du Secrétaire général pour les technologies avaient créé un nouvel ensemble de cibles axées sur la promotion d'une véritable connectivité universelle. Ces cibles traduisaient l'esprit et les ambitions des objectifs de développement durable, du rapport du Secrétaire général intitulé *Plan d'action de coopération numérique* et du Programme Connect 2030 de l'UIT, et contribuaient à la concrétisation du Pacte numérique mondial que le Secrétaire général avait proposé dans son rapport intitulé *Notre Programme commun*.

16. Le deuxième intervenant a souligné que la pandémie avait permis aux plateformes numériques mondiales de consolider leur position, comme en témoignait l'augmentation de leur capitalisation boursière, de leurs profits, de leurs parts de marché et du nombre de leurs employés. La dépendance croissante à l'égard de ces entreprises avait amplifié les inégalités. Parallèlement, la Chine, les États-Unis d'Amérique et l'Union européenne avaient élargi leurs mesures de réglementation des grandes plateformes en menant des enquêtes antitrust et en adoptant de nouveaux règlements. Ceux-ci étaient certes locaux, mais ils avaient un retentissement mondial parce qu'ils concernaient des marchés importants et pouvaient constituer des précédents. Cependant, l'intervenant a déclaré que les règlements existants et proposés ne limiteraient guère l'emprise des grandes plateformes sur le marché faute d'être suffisamment axés sur les technologies de pointe, telles que l'informatique en nuage et l'intelligence artificielle. En réponse à une question d'un participant, il a affirmé que, de plus en plus, les services offerts par les grandes plateformes étaient d'utilité publique. Cette utilité publique supposait toutefois une responsabilité à l'égard des citoyens. La fiscalité, la réglementation et l'opinion publique constituaient autant de moyens d'amener les plateformes à agir dans l'intérêt commun.

17. S'appuyant sur les conclusions d'un rapport de l'ONU sur le droit à la vie privée (A/76/220), le troisième intervenant a évoqué les incidences que les activités de veille sanitaire et de recherche des contacts avaient eues sur l'intimité de la vie privée pendant la pandémie. Les auteurs du rapport avaient notamment souligné que toutes les informations nécessaires à l'établissement d'une évaluation définitive n'avaient pas pu être réunies, que la pandémie continuait de sévir et que les gouvernements étaient réticents à partager toutes leurs données, pour certains en raison de la tenue imminente d'élections. Il ressortait également du rapport que la pandémie avait donné lieu à des atteintes à la vie privée, les États ayant pu accroître temporairement certains de leurs pouvoirs en vertu de lois ou de traités sur l'état d'urgence. Du fait de l'imbrication des activités de veille sanitaire et de surveillance, il était impossible de savoir si toutes les mesures prises avaient été nécessaires et proportionnées. L'intervenant a critiqué le fait que certaines autorités publiques avaient obligé la population à utiliser des applications de recherche des contacts sans être totalement transparentes quant aux informations sensibles que ces applications collectaient. À cet égard, il a recommandé aux décideurs de répondre aux préoccupations relatives au respect de la vie privée en adoptant une approche fondée sur les droits de l'homme dans le cadre de la conception, de la mise au point et du déploiement de solutions technologiques en prévision de futures pandémies, approche qui supposait notamment de tenir compte des points de vue de la société civile et des groupes marginalisés. Le respect du droit à la vie privée favorisait l'exercice d'autres droits de l'homme, tels que la liberté d'expression et la liberté d'association. Aussi aurait-il dû être pris en considération par défaut dès la conception des premières mesures de lutte contre la pandémie. L'intervenant a souligné que les données ne devaient être exploitées qu'aux fins strictement nécessaires et que les situations dans lesquelles leur exploitation était autorisée devaient être définies afin d'empêcher tout détournement. De surcroît, les technologies devaient offrir la possibilité de supprimer les données continues une fois que celles-ci n'étaient plus utiles aux fins sanitaires qui avaient justifié leur collecte. En

conclusion, l'intervenant a déclaré qu'il fallait mettre sur pied, dans les nombreux pays où il n'y en avait pas encore, des autorités chargées de veiller en toute indépendance à la bonne utilisation des données personnelles, et que les mesures prises par les États contre les pandémies devaient faire l'objet d'un examen par des acteurs externes relevant de l'ONU.

18. Au cours de la discussion qui a suivi, plusieurs participants ont mis en évidence certaines des difficultés qui avaient empêché leurs pays respectifs d'exploiter les technologies numériques pour endiguer la pandémie : délais de mise au point et de déploiement des solutions numériques, hétérogénéité des systèmes de santé aux niveaux international et infranational, fractures numériques (entre hommes et femmes et entre zones rurales et zones urbaines, notamment), coûts élevés des appareils, insuffisance des compétences, des infrastructures et de l'état de préparation, et absence de normes relatives aux droits de l'homme et à la protection des données. Les solutions adoptées pour remédier à ces problèmes devaient être transparentes, interopérables et réglementées sur le plan de la collecte des données. Les avantages procurés par la transformation numérique devaient être mieux répartis. En réponse aux questions de certains participants sur les moyens de renforcer les capacités numériques et de pérenniser les avancées enregistrées pendant la pandémie dans le domaine de l'économie numérique, la première intervenante et un représentant du secrétariat ont insisté sur la nécessité d'intensifier les travaux de mesure et de resserrer la collaboration avec les organismes nationaux de statistique pour améliorer la base de connaissances sur laquelle les décideurs pouvaient s'appuyer.

### **3. Enseignements tirés des politiques adoptées face à la pandémie**

19. Les intervenants principaux de la troisième table ronde, centrée sur la troisième question d'orientation adressée au Groupe intergouvernemental d'experts (« Quels enseignements retirer des politiques qui ont été menées ? ») étaient : Henri Monceau, directeur de la Francophonie économique et numérique à l'Organisation internationale de la Francophonie ; Adedeji Adeniran, directeur de la recherche sur l'éducation et la gouvernance et chargé de recherche principal au Centre for the Study of the Economies of Africa (Nigéria).

20. Le premier intervenant a présenté les résultats d'une enquête menée auprès de 15 000 petites et moyennes entreprises dans 54 pays francophones. Les pays dans lesquels Internet et les technologies mobiles étaient déjà relativement répandus avant la pandémie avaient pu mettre en place des mesures plus rigoureuses, notamment des confinements plus restrictifs et la fermeture prolongée et généralisée des écoles et lieux de travail. Les entreprises qui se servaient déjà d'Internet avaient eu besoin d'un certain temps d'adaptation, mais avaient été plus à même de faire preuve de résilience, c'est-à-dire de rester ouvertes, d'augmenter leurs ventes et même de créer des emplois, en particulier dans les pays en développement. L'intervenant a noté que les données ouvertes ainsi que les outils et logiciels open source étaient essentiels car, grâce à eux, davantage de pays pouvaient procéder à des analyses de données et ainsi servir les intérêts de leurs citoyens. Sur Internet, les utilisateurs des pays francophones rencontraient des difficultés notamment liées à la part relativement moindre de contenus en français et à la prépondérance de certains acteurs (principalement anglophones), qui limitait la capacité des autres parties prenantes à influencer la prise de décisions.

21. Le deuxième intervenant a souligné que les mesures de lutte contre la pandémie avaient beaucoup contribué à accélérer la transition numérique en Afrique. Les technologies mobiles avaient été utiles à la recherche des contacts dans certains pays, à la fourniture d'un appui financier ciblé et à la diffusion d'informations au niveau local. Dans de nombreux pays d'Afrique, l'accès et le recours relativement faibles à Internet et aux technologies mobiles avaient toutefois fait obstacle à la lutte contre la pandémie. Les ventes et les profits des entreprises mondiales de commerce électronique avaient nettement augmenté, ceux des entreprises africaines du secteur beaucoup moins. L'intervenant a indiqué que les perturbations économiques avaient amené les consommateurs à concentrer leurs dépenses sur les produits de première nécessité, mais que les entreprises locales avaient innové dans ce domaine, par exemple en commençant à faciliter la vente en ligne de biens périssables d'ordinaire propres aux marchés physiques. Enfin, il a souligné que la politique en matière de données proposée à l'échelle continentale pouvait permettre de réduire les coûts, même si

le manque d'intérêt des autorités nationales à cet égard avait réduit l'efficacité de certains projets régionaux d'infrastructure numérique.

22. Les deux intervenants sont parvenus à des conclusions similaires concernant les principaux enseignements à tirer. Premièrement, les mesures de lutte contre la pandémie avaient davantage creusé le fossé numérique étant donné que certains pays avaient pu accélérer la transition numérique alors que d'autres avaient été laissés pour compte, notamment les pays les moins avancés. Si l'on souhaitait faire preuve de résilience face aux crises à venir, il était donc indispensable de s'attaquer aux facteurs limitant la transformation numérique. Deuxièmement, il fallait adopter des approches multidimensionnelles destinées à traiter à la fois les questions liées à l'offre, telles que la disponibilité des infrastructures et le coût de la connectivité, et les questions liées à la demande, telles que le niveau de compétences numériques et d'ouverture à la technologie, ainsi que les cadres réglementaires. Troisièmement, plutôt que l'infrastructure numérique serve à augmenter la valeur ajoutée d'entreprises extérieures, les politiques nationales et régionales devaient favoriser l'indépendance et l'inclusion numérique tout en permettant aux citoyens des pays en développement de capter une part équitable de la valeur ajoutée de l'économie numérique. Quatrièmement, le secteur privé devait jouer un rôle plus important dans la transformation numérique en Afrique, en partenariat avec le secteur public. Cinquièmement, il était essentiel que la confiance s'installe, non seulement à l'égard des institutions mais aussi entre les parties aux transactions en ligne ; en Afrique, l'émergence de systèmes d'identification numérique contribuait à cet objectif. La pandémie avait mis en lumière les ravages de la mésinformation en ligne et la nécessité de trouver des moyens de gérer et d'atténuer ce problème à l'avenir. Sixièmement, il fallait axer les efforts sur le maintien et le développement des avantages obtenus par les citoyens et par les entreprises au cours de la pandémie.

23. Au cours de la discussion qui a suivi, les participants ont échangé des données d'expérience nationales et souligné l'importance des technologies numériques dans la lutte contre la pandémie, s'agissant de la recherche des contacts, de l'enseignement à distance ou encore des mesures d'atténuation telles que l'aide financière. Il est clairement ressorti de cette discussion qu'il fallait trouver un juste équilibre entre rapidité de riposte et maintien des valeurs fondamentales, telles que le respect de la vie privée, pour que les mesures adoptées soient comprises par le plus grand nombre et produisent un maximum d'effets. Il a également été relevé que, dans les pays ayant mis en place des mesures de facilitation du commerce numérique, les perturbations de la chaîne d'approvisionnement avaient été moindres. Certains participants ont décrit les mesures de politique générale adoptées face à la pandémie, y compris la construction d'infrastructures et les politiques liées à la vie privée, à la cybersécurité, aux compétences numériques et à l'inclusion, ainsi que les politiques visant à accélérer l'accès des petites et moyennes entreprises au commerce électronique. La pandémie avait fait ressortir l'importance des politiques publiques et du soutien international, qui mettaient la transition numérique au service du développement. En guise de conclusion, le Président a affirmé que de nombreux pays étaient désormais au pied du mur et devaient tirer parti du formidable élan dont la transition numérique avait bénéficié pendant la pandémie.

#### 4. Relèvement post-pandémie et transition numérique

24. Les intervenants principaux de la quatrième table ronde, centrée sur la deuxième partie de la première question d'orientation adressée au Groupe intergouvernemental d'experts (« Quel est le rôle qui revient à la transition numérique, pendant le relèvement, dans des pays se situant à des niveaux de développement différents ? ») étaient : Aladdin Dolorito Rillo, conseiller économique principal à l'Institut de recherche économique de l'ASEAN et d'Asie de l'Est ; Mauricio Agudelo, chargé principal de l'économie numérique à la Société andine de développement.

25. Le premier intervenant a donné un éclairage sur la transformation numérique et le relèvement post-pandémie dans les pays de l'ASEAN. Pendant la pandémie, la transition numérique était devenue une bouée de sauvetage, et pour un relèvement résilient, il fallait tirer parti des nouvelles possibilités offertes par les technologies numériques. L'expérience montrait que la pandémie avait contribué à accélérer la transition numérique dans les pays de la région, et la mise en marche de l'économie numérique avait eu des retombées positives sur la croissance de l'économie réelle. Depuis plusieurs décennies déjà, la transition numérique

était l'une des premières priorités économiques de l'ASEAN, qui y voyait un moyen de promouvoir l'objectif global d'intégration régionale tout en accélérant la transformation structurelle, et elle avait été rendue plus urgente encore par la pandémie. L'ASEAN était en train de mener des initiatives ambitieuses pour bâtir une économie numérique robuste, et suivait une feuille de route détaillant les mesures les plus importantes, notamment celles qui devaient être appliquées immédiatement. Les principaux moteurs de la transformation numérique étaient : l'amélioration de la desserte numérique et de l'interopérabilité ; l'harmonisation de la législation et le renforcement de la réglementation ; la promotion des écosystèmes d'entreprises financières et des échanges dans le secteur financier ; le développement des compétences, de l'innovation et des investissements numériques. Selon l'intervenant, les initiatives en question devraient non seulement favoriser le relèvement post-pandémie, mais aussi assurer la compétitivité de la région à long terme. L'initiative la plus importante que l'ASEAN avait mise en place pour passer du relèvement à la transformation avait été la feuille de route de Bandar Seri Begawan, un programme de transformation numérique destiné à accélérer la reprise économique et l'intégration de l'économie numérique (*Bandar Seri Begawan Road Map: An ASEAN Digital Transformation Agenda to Accelerate ASEAN Economic Recovery and Digital Economy Integration*). Enfin, l'intervenant a souligné qu'au niveau régional, il importait d'adopter une approche coordonnée et intégrée afin que les initiatives puissent être mises en œuvre de façon efficace, et qu'au niveau national, il fallait établir un cadre réglementaire favorable qui permettrait de tirer parti de la transformation numérique à long terme. Les objectifs fixés ne pourraient être atteints que si la région était en mesure de combler les fractures numériques et les inégalités dans leur ensemble.

26. Le deuxième intervenant a fait le point sur l'état d'avancement de la transformation numérique en Amérique latine et dans les Caraïbes, ainsi que sur les enjeux et les perspectives associés au relèvement post-pandémie et au développement durable. Malgré l'obtention d'avancées importantes ces dernières années, l'écosystème numérique de la région se situait à un niveau de développement intermédiaire par rapport à celui d'autres régions. Le fossé numérique restait un obstacle de taille. Il était essentiel de développer l'infrastructure numérique et d'investir en conséquence si l'on souhaitait combler le fossé numérique et mieux positionner la région pendant la période de relèvement suivant la pandémie. En outre, le développement vert, durable et inclusif de la région reposerait en grande partie sur la transition numérique. Des outils et solutions numériques avaient par exemple été utilisés dans le cadre des efforts visant à une gouvernance plus intelligente et ouverte ainsi que du renforcement du capital humain et de la résilience climatique. Toutefois, aux fins de l'accélération de la transformation numérique, il fallait redoubler d'efforts dans certains domaines, notamment pour ce qui était : de combler les fractures et d'éliminer les obstacles en matière de desserte numérique ; d'investir dans l'infrastructure numérique ; de développer les compétences par la formation ; d'investir dans l'innovation et la recherche-développement ; d'accélérer la transformation numérique des processus de production, en particulier dans les petites et moyennes entreprises, et la transformation numérique au sein des ministères et des services publics ; d'exploiter le potentiel des technologies naissantes ; de développer l'économie circulaire grâce à la transition numérique. Il importait également que les pays d'Amérique latine et des Caraïbes avancent ensemble et veillent à ce que personne ne soit laissé de côté à l'issue d'une transformation numérique rapide. L'intervenant a déclaré que la sphère numérique devait être considérée comme un espace permettant non seulement l'échange de biens et de services, mais aussi la protection des données. Au cours de la transition vers une économie des données, il fallait s'assurer que les pays de la région ne soient pas réduits à de simples consommateurs, mais puissent également capter la valeur de leurs données.

27. Au cours de la discussion qui a suivi, plusieurs participants ont échangé des données d'expérience nationales concernant les mesures destinées à lutter contre la pandémie et à favoriser le relèvement à l'issue de celle-ci. Ces mesures avaient trait à la réforme de la réglementation, ainsi qu'à l'amélioration de l'infrastructure des TIC, à la dématérialisation des services publics et à la formation de reconversion ou encore au relèvement des compétences par l'éducation. Évoquant le fait que certains pays cherchaient à la fois à réaliser la transition numérique et à assurer un développement vert, plusieurs participants ont débattu de l'impact environnemental du passage au numérique. Avant la pandémie, les pays avaient

déjà entrepris de tirer parti de la transition numérique pour parvenir à un développement vert et durable ; la pandémie n'avait fait que confirmer qu'il était nécessaire et urgent de poursuivre cet effort, qui pourrait les aider à atténuer les conséquences sociales et économiques de la pandémie et aussi permettre à leur économie d'être plus durable, plus résiliente et mieux préparée aux difficultés susceptibles de se présenter en cas de crise. Certains participants ont souligné que l'essor rapide du recours aux technologies numériques supposait une approche coordonnée et intégrée aux niveaux tant national qu'international. Pendant la période de relèvement post-pandémie, il était indispensable que la transformation numérique mondiale repose sur l'inclusion, l'autonomisation et la durabilité. Plusieurs participants ont relevé qu'il était essentiel d'encourager l'inclusivité, y compris du point de vue des questions de genre, et d'inciter la communauté internationale à prendre des engagements, si l'on souhaitait aider les pays en développement à créer un environnement propice à la réduction des fractures numériques entre et dans les pays.

## 5. Le rôle de la coopération internationale à l'avenir : vers une transition numérique au service du développement durable

28. Les intervenants principaux de la cinquième table ronde, centrée sur la quatrième question d'orientation adressée au Groupe intergouvernemental d'experts (« À plus long terme, quel est le rôle de la coopération internationale ? ») étaient : Yu Ping Chan, administratrice principale de programme au Bureau de l'Envoyée du Secrétaire général pour la technologie ; Michael Pisa, chargé de politique au Centre for Global Development (États-Unis) ; Eleanor Carey, spécialiste de l'analyse des politiques à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

29. La première intervenante a mis l'accent sur le *Plan d'action de coopération numérique*, comprenant des recommandations destinées à combler les fractures numériques, à assurer la confiance et la sécurité numériques, et à protéger les droits de la personne en ligne. Les travaux du Bureau de l'Envoyée du Secrétaire général pour les technologies étaient axés sur les grands thèmes du Plan d'action, notamment la connectivité mondiale, l'inclusion numérique, le renforcement des capacités et les biens publics numériques. Des travaux préparatoires, auxquels participaient les principales entités des Nations Unies, dont la CNUCED, avaient commencé concernant le Pacte numérique mondial proposé dans le rapport du Secrétaire général intitulé *Notre programme commun. Le Sommet de l'avenir*, prévu en 2023, réunirait des représentants des gouvernements, du secteur privé et de la société civile qui auraient pour objectif de contribuer à redéfinir « l'avenir numérique que nous voulons ». Le Secrétariat de l'ONU avait aidé à jeter les bases de la discussion relative au Pacte numérique mondial en créant un espace ouvert et inclusif consacré à la soumission, à la collecte et à la synthèse des observations, contributions et points de vue à des fins d'examen par les États membres. Les débats qui s'étaient tenus aux sessions du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique s'étaient révélés très opportuns et importants à cet égard.

30. Le deuxième intervenant a évoqué les incertitudes mondiales liées aux lois sur la protection des données et le rôle de la coopération internationale dans la gouvernance mondiale des données, au vu de la concentration de l'économie mondiale des données. Il a fait observer que le règlement général de l'Union européenne sur la protection des données était, en pratique, devenu une norme mondiale, étant donné que la législation de plusieurs pays situés en dehors de l'Union européenne en était inspirée. Cependant, certains facteurs faussaient les règles du jeu, notamment : le fait que les ressources humaines et financières allouées à la mise en œuvre de la réglementation en matière de protection des données étaient limitées dans les pays à faible revenu et les pays à revenu intermédiaire ; le fardeau que représentaient les coûts de mise en conformité avec la réglementation pour les petites et moyennes entreprises, qui voyaient ainsi leur compétitivité réduite alors que les plus grandes entreprises étaient encore plus avantagées ; la difficile recherche d'un niveau adéquat de protection des données ; l'absence de définition concrète commune de ce qui constitue un niveau adéquat ou de processus uniforme pour l'établissement de dispositifs de mise en adéquation. Selon l'intervenant, les États devaient consacrer davantage de ressources au renforcement des régimes nationaux de protection des données. En outre, ils devaient agir à l'échelle mondiale pour promouvoir une approche commune, transparente et souple destinée à établir la légalité des flux transfrontières de données, ainsi que pour encourager les

initiatives régionales et internationales visant à harmoniser les politiques en matière de données, avec la contribution des pays à faible revenu et des pays à revenu intermédiaire. En réponse aux questions des participants, l'intervenant a recommandé que l'ONU joue un rôle de premier plan dans ces efforts en favorisant la collaboration entre experts et en assurant la participation de tous les pays, condition nécessaire au développement de la gouvernance mondiale des données.

31. La troisième intervenante a présenté les messages clés du rapport de l'OCDE intitulé *Coopération pour le développement 2021 : Pour une transformation numérique juste*. Notant qu'un nombre croissant de pays en développement demandaient à bénéficier d'un appui plus complexe, elle a mis en avant les éléments contribuant à une transformation numérique réussie dans ces pays, notamment : l'adoption d'une approche à l'échelle de l'ensemble de l'administration, reposant sur une direction centrale et un soutien politique ; des partenariats avec le secteur privé ; la contribution prioritaire des acteurs désavantagés par la transformation numérique ; la recherche de domaines dans lesquels des gains pouvaient rapidement être obtenus, en fonction de la situation locale. La coopération mondiale devait être consacrée à la gestion des risques universels et à la mise en commun des normes et des règles applicables aux technologies numériques, et devait également être adaptée aux réalités numériques et permettre aux acteurs concernés d'être véritablement représentés. Compte tenu de sa nature pluridimensionnelle et de ses liens avec le développement, la transformation numérique nécessitait des compétences qui ne se limitaient pas à la connaissance technique des TIC, mais portaient également sur la réduction de la pauvreté et la planification macroéconomique, notamment. L'intervenante a souligné que les initiatives et études menées par l'OCDE contribuaient à répondre aux besoins du système international en matière de gouvernance numérique. La coopération au service du développement serait l'un des principaux moteurs d'une transformation numérique juste pour tous, ainsi que du relèvement et du renforcement de la résilience. En outre, la coopération pourrait permettre de garantir que les politiques et les partenariats iraient dans le sens d'un avenir numérique inclusif, en favorisant la mise en place des conditions nationales et régionales nécessaires à l'établissement d'écosystèmes numériques durables, et en faisant concorder le financement numérique avec son objectif, au moyen de solutions plus innovantes et plus souples, et à plus grande échelle. Les politiques et les partenariats en matière numérique devaient tendre à l'élaboration de stratégies intégrées pour la transition numérique, permettre de développer l'aptitude à se servir des outils numériques et les compétences numériques, reposer sur la participation à des alliances synergiques, encourager l'établissement de garanties et promouvoir la tenue d'un dialogue international inclusif. L'appui à la mise en place des conditions nécessaires à la transition numérique passait notamment par le développement des biens publics numériques, la mise au point d'infrastructures publiques numériques dans un souci de durabilité, la réduction des lacunes en matière d'utilisation, l'incitation à la conception et à l'adoption de technologies numériques tenant compte des facteurs sociaux et l'amélioration de la base de données factuelles. En outre, les États devaient accroître les ressources destinées au financement de la transition numérique, notamment car leur marge d'action était de plus en plus limitée. En réponse aux questions des participants, l'intervenante a indiqué que le rapport de l'OCDE comprenait diverses pistes relatives aux moyens de mobiliser les acteurs du secteur privé.

32. Au cours de la discussion qui a suivi, plusieurs participants ont constaté l'importance de la coopération et de la collaboration, tant entre les pays (aux niveaux bilatéral et multilatéral) qu'à l'intérieur des pays (par exemple, entre les organismes publics et avec les acteurs du secteur privé et de la société civile). Un participant a indiqué que l'Indonésie, à la présidence du Groupe des Vingt en 2022, mettait beaucoup l'accent sur la transformation numérique, notamment sur la connectivité, les compétences numériques ainsi que l'aptitude à se servir des outils numériques, les flux transfrontières de données et la libre circulation des données en toute confiance ; il a aussi souligné que la CNUCED et d'autres entités internationales jouaient un rôle important en ce qu'elles permettaient l'échange de points de vue et l'élaboration de principes aux fins de l'amélioration de la gouvernance des données. Certains participants ont insisté sur l'utilité des normes, notamment dans les domaines des télécommunications et du commerce électronique (s'agissant par exemple des paiements) et souligné que les organismes de normalisation devaient s'efforcer de coordonner leurs activités. Plusieurs participants ont mis l'accent sur l'intérêt d'établir des mécanismes

nationaux visant à élaborer des règles relatives au commerce numérique et à rassembler les acteurs nationaux des secteurs public et privé. Certains participants ont demandé à la CNUCED et à d'autres institutions de créer de nouvelles possibilités de dialogue entre les pays, afin que des principes et des objectifs communs puissent être dégagés quant à l'optimisation des gains de l'économie numérique et à la réduction des risques encourus. Plusieurs participants ont demandé un renforcement de l'appui international à la transition numérique dans les pays en développement.

### C. Groupe de travail sur la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique

(Point 4 de l'ordre du jour)

33. Le Président du Groupe de travail sur la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique a présenté le compte rendu de la deuxième réunion de cet organe (TD/B/EDE/5/3). La réunion avait porté sur les trois thèmes suivants, définis par le Groupe intergouvernemental d'experts : les progrès accomplis par les organisations internationales concernées dans la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique ; les prochaines étapes de la mise en application de la version révisée du manuel de la CNUCED pour la production de statistiques sur l'économie numérique 2020 (*Manual for the Production of Statistics on the Digital Economy 2020*) ; l'utilisation de sources de données autres que les enquêtes en complément des moyens usuels de mesure du commerce électronique et de l'économie numérique. Au cours de la réunion, le Groupe de travail avait souligné qu'il était devenu encore plus important et urgent de disposer de statistiques sur l'économie numérique, car celles-ci permettraient d'évaluer les incidences de la pandémie et d'éclairer les politiques visant à mettre l'économie numérique au service du relèvement post-pandémie, du renforcement de la résilience et de la réalisation accélérée des objectifs de développement durable. En outre, il s'était intéressé aux travaux de mesure du commerce électronique et de l'économie numérique récemment menés par diverses organisations internationales, aux progrès accomplis en matière de renforcement des capacités et aux enseignements tirés de l'utilisation de sources de données autres que les enquêtes aux fins des activités de mesure. Les premières analyses des effets positifs ressentis dans le domaine du commerce électronique pendant la pandémie ont révélé des disparités importantes entre les entreprises, les pays et les régions s'agissant de l'économie numérique. Par ailleurs, le Groupe de travail avait estimé que les pays en développement avaient besoin d'un appui soutenu au renforcement des capacités, non seulement pour la production traditionnelle de statistiques officielles, mais aussi pour l'élaboration de méthodes permettant d'exploiter de nouvelles sources de données. Les experts participant à la réunion avaient noté qu'une pression avait été exercée sur les délais de validation et de traitement des statistiques officielles fondées sur des enquêtes et des dossiers administratifs dans la mesure où la fourniture de données démographiques et sanitaires ainsi que la dématérialisation s'inscrivaient dans le cadre de l'action rapide à mener contre la pandémie. À cet égard, les discussions avaient porté sur la modification fondamentale des méthodes d'enquête destinées à l'établissement des statistiques sur les entreprises sous l'effet de la transition numérique, notamment dans les domaines du commerce électronique et de l'économie numérique ; le Président a donné un exemple pertinent issu de l'Office fédéral suisse de la statistique. Le Président a salué les progrès que la CNUCED continuait d'accomplir dans le cadre de ses travaux de mesure, y compris les travaux menés en collaboration avec d'autres organisations internationales, et s'est notamment félicité de la publication de la version révisée du manuel pour la production de statistiques sur l'économie numérique 2020 et de la traduction en cours de ce manuel et du matériel de formation connexe. Il a fait savoir que le Groupe intergouvernemental d'experts pourrait envisager d'encourager les partenaires de développement à contribuer au financement de formations ainsi que de la traduction de davantage de ressources pédagogiques dans différentes langues et à fournir une assistance technique sous d'autres formes aux organismes nationaux de statistique des pays en développement aux fins de la mesure de l'économie numérique. Au nom du Groupe de travail, le Président a affirmé que, compte tenu de l'évolution rapide de la situation, il était fondamental, à l'heure actuelle, de mettre en commun les connaissances liées à la mesure de l'économie numérique, et que les experts se réjouissaient de la poursuite des réunions



propices à de tels échanges. Le Groupe de travail était un organe utile permettant la fourniture de conseils techniques destinés à contribuer au renforcement de la capacité des pays à tirer parti d'une économie numérique en pleine évolution.

34. Les experts ont salué les travaux de la CNUCED et du Groupe de travail, et ils ont approuvé les thèmes proposés pour la troisième réunion (voir le chapitre I). Au cours de la discussion qui a suivi, en réponse à la question d'un participant souhaitant savoir si le Groupe de travail s'était mis d'accord sur une méthode de mesure du commerce électronique, le secrétariat a indiqué que la définition de cette méthode était encore en cours, mais que certaines orientations figuraient déjà dans le manuel pour la production de statistiques sur l'économie numérique 2020. Le Groupe de travail avait notamment comme objectif de mettre en commun les données d'expérience des parties prenantes nationales, internationales et universitaires en matière de mesure du commerce électronique et des environnements favorables, en vue d'élaborer des définitions et des normes statistiques opérationnelles et de convenir d'orientations destinées à améliorer de façon continue la précision et la disponibilité des statistiques officielles sur le commerce électronique, ainsi que la comparabilité internationale. Un autre participant a fait observer que la coopération multilatérale devrait faciliter le partage des données à des fins de recherche et de statistique afin que les décideurs et les autres parties prenantes puissent obtenir un tableau plus complet et précis lorsqu'ils cherchent à promouvoir des politiques visant à rendre la transformation numérique plus adaptée, plus inclusive et plus efficace en matière de développement durable.

### III. Questions d'organisation

#### A. Élection du Bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

35. À sa séance plénière d'ouverture, le 27 avril 2022, le Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique a élu Febrian Ruddyard (Indonésie) Président et Mathias Francke (Chili) Vice-Président-Rapporteur.

#### B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 2 de l'ordre du jour)

36. À sa séance plénière d'ouverture également, le Groupe intergouvernemental d'experts a adopté l'ordre du jour provisoire de la session, publié sous la cote TD/B/EDE/5/1. Cet ordre du jour se lisait comme suit :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Le relèvement post-COVID-19 dans une économie de plus en plus numérique : conséquences pour le développement durable.
4. Groupe de travail sur la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique.
5. Ordre du jour provisoire de la sixième session du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique.
6. Adoption du rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique.

**C. Adoption du rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique**

(Point 6 de l'ordre du jour)

37. À sa séance plénière de clôture, le 29 avril 2022, le Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique a autorisé le Vice-Président-Rapporteur à établir, sous l'autorité du Président, la version finale du rapport sur sa cinquième session après la clôture de celle-ci.

## Annexe

### Participation\*

1. Les États membres du Conseil du commerce et du développement ci-après étaient représentés à la session :

Albanie	Malaisie
Algérie	Maroc
Allemagne	Maurice
Arabie saoudite	Mexique
Argentine	Mozambique
Australie	Namibie
Azerbaïdjan	Népal
Bahreïn	Niger
Bangladesh	Nigéria
Barbade	Oman
Bénin	Ouganda
Bolivie (État plurinational de)	Pakistan
Bulgarie	Panama
Burkina Faso	Pays-Bas
Cambodge	Pérou
Canada	Philippines
Chili	Portugal
Chine	République de Corée
Congo	République dominicaine
Costa Rica	République-Unie de Tanzanie
Djibouti	Roumanie
Égypte	Royaume-Uni de Grande-
Émirats arabes unis	Bretagne et d'Irlande
Équateur	du Nord
Espagne	Sénégal
Estonie	Singapour
Fédération de Russie	Sri Lanka
Gabon	Suisse
Gambie	Tchéquie
Guatemala	Thaïlande
Inde	Togo
Indonésie	Trinité-et-Tobago
Iran (République islamique d')	Tunisie
Iraq	Türkiye
Italie	Ukraine
Jamaïque	Uruguay
Japon	Venezuela (République
Jordanie	bolivarienne du)
Kazakhstan	Viet Nam
Kenya	Yémen
Liban	Zambie
Luxembourg	

2. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées à la session :

Banque islamique de développement  
 Organisation de coopération et de développement économiques  
 Organisation internationale de la Francophonie

\* La présente liste ne mentionne que les participants inscrits. La liste complète des participants porte la cote TD/B/EDE/5/INF.1.

Organisation juridique consultative pour les pays d'Asie et d'Afrique  
Société andine de développement  
Union africaine  
Union européenne

3. Les organes, organismes et programmes des Nations Unies ci-après étaient représentés à la session :

Bureau de l'Envoyée du Secrétaire général pour les technologies  
Fonds d'équipement des Nations Unies  
Groupe de la Banque mondiale  
Organisation mondiale de la Santé  
Organisation mondiale du commerce  
Union internationale des télécommunications

4. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la session :

*Catégorie générale*

Consumer Unity and Trust Society International  
Global Express Association  
Village Suisse ONG

---